

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

MARIAGES.—Wilson J. Luce à Josephine B. Auer. John Narberes à Adèle Tapie. Samuel B. Stewart à Rita L. Jung. Henry E. Paquette à Mathilde F. Coulon. Ernest Gaines à Sarah McDonald. John A. Sale Jr à Zenobia B. Clark. Reuben T. Jones à Vye L. Morris. Auguste Strauder à Lota Fette. Louis W. Gehlman à Lillian Wood. Henry Selhofer à Mary Schefferly. Albert K. Falconer à Theresa F. Chapin.

NAISSANCES.—Mmes J. M. Favaron, un garçon; H. Barrère, un garçon; A. Comarda, un garçon; J. Ferran, une fille; A. G. Verdoyack, une fille. DECES.—Vie Mary Keltou, 43 ans, 2327 St. Thomas; Magdalena Gloria Schmidt, 3 mois, 1627 Maurepas; Dr S. C. Russell, 82 ans, 824 Orange; John D. Oelkers, 81 ans, 730 N. Kennerly; Mme Meta Scherer, 75 ans, 1514 Dumaine; Mercedes Courtney, 10 mois, Biloxi, Miss.; Vye Catherine Brady, 77 ans, Assie des Petites Soeurs des Pauvres; Juanita Maurice, 2 mois, 1213 N. Rocheblave; S. Luciani, 25 ans, 1125 Poydras; Vincent Vutera alias A. Cusimano, 42 ans, 1125 Poydras; A. Durani, 3 mois, 3307 Chippewa; Louisa Williams, 89 ans, 395 Annunciation; H. Lahasky, 2 ans, H. pital de Charité; Katherine Riordan, 24 ans, 1123 Melpomène.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District. The New Iberia National Bank vs Isidore Hechinger, réclamation de \$246 30 sur des billets. Geo. M. Robertson vs David Todd, action en recouvrement de \$245. Konrad Spansel vs Louis J. Rippon, confession de jugement de \$84. Peter Maron vs Illinois Central R. R. Company, action en dommages de \$10,000. Sarah Jane Conroy vs James M. Ward, séparation de corps et de biens. Ed. Curtis vs Jacob Stock et fils, injonction et action en dommages de \$475. Mortimer James Develle vs Ernest Develle et ais, demande de partage. Josephine Favara Tranchina vs John Loucator, habeas corpus. Successions ouvertes: Louis Morales, John Acro Davis, Michael Korkory et Rudolph Turney.

Demième Cour Intérieure

Juge A. M. Acozin. Comparution: James Cummings, attaque. Acquitté: H. Van Aspern, blessure. Envoyés devant la cour criminelle: John Gallary, Vincent Palestine, D. J. Keller, port d'arme cachée.

FAITS DIVERS.

En goguette. Le nègre John Williams, alias Johnson, a été condamné hier matin, par le juge Hughes, pour avoir fait scandale sur la voie publique, en se servant d'expressions obscènes. Il a été condamné à 30 jours de prison. C'est au coin des rues Perdido et Basin qu'a eu lieu cet incident. Williams a frappé l'officier en pleine figure et l'a coupé au-dessus de l'œil puis il s'est enfui. On le pourchassait et fait prisonnier alors qu'il avait réussi à se cacher sous l'église St-Joseph. 50 ou 60 jours de réclusion dans la prison de paroisse ont été la conséquence de ses actes. Il avait reconnu sa culpabilité, mais comme simple attaque pardonnant le juge Gill qui l'avait condamné à 300 plus 3 mois de prison. Williams est un ex-covict.

LEGISLATURE.

Baton Rouge, 12 juin. Chambre. La chambre se réunit à 10 h. 20. M. Polk demande que, à la fin de la séance, la chambre s'ajourne à demain, 10 heures. La chambre adopte les amendements du sénat au bill Percy qui exempte certaines corporations municipales du paiement des licences paroissiales. La résolution de M. Leblanc, d'Assomption, en vue de payer à la veuve de feu le représentant Sanders le per diem de son mari jusqu'à la fin de la session est adoptée. Le comité des affaires paroissiales fait un rapport défavorable sur le bill qui demande l'augmentation des salaires des assessesurs. Rapport favorable du comité des réclamations en faveur de M. G. A. Breux. Le bill relatif aux districts est présenté. Parmi les annonces de bills nouveaux nous citerons celui de M. Hewes ayant pour but d'exempter les corporations paroissiales et municipales de fournir des cautions dans les procédures légales. Par M. Casey, pour forcer les Hôtels dans les campagnes à établir dans ces établissements des moyens d'échapper aux incendies. M. McVea présente un bill autorisant le gouverneur à acheter le portrait de l'ex-gouverneur aux frais de l'Etat.

Le bill relatif aux districts est présenté. Parmi les annonces de bills nouveaux nous citerons celui de M. Hewes ayant pour but d'exempter les corporations paroissiales et municipales de fournir des cautions dans les procédures légales. Par M. Casey, pour forcer les Hôtels dans les campagnes à établir dans ces établissements des moyens d'échapper aux incendies. M. McVea présente un bill autorisant le gouverneur à acheter le portrait de l'ex-gouverneur aux frais de l'Etat.

RAPPORT DU COMITÉ DES ALLOCATIONS.

Par M. Montgomery, en faveur d'une commission chargée de déterminer les positions occupées par les troupes Louisianaises à Vicksburg. Par M. Dupré, en faveur d'allocations pour payer les frais d'impression des rapports de la cour suprême. Le bill de M. Anderson relativement aux expositions est rejeté, faute de majorité. M. Marks annonce qu'il demandera mercredi que la Chambre revienne sur son vote.

SÉNAT.

Le Sénat se réunit à 11 heures. 25 sénateurs présents. Voici les bills qui sont présentés: Par M. Lewis, pour faire acheter les terres qui ne l'ont pas été jusqu'à présent. Par M. Setton, en vue de faire jurer les juges, les juges, les juges et autres. Par M. Boone, en vue de la classification des terres baignées par les lacs. Le Sénat adopte le bill de Homestead, puis s'ajourne à demain, 9 h. du matin.

COMITÉS.

Rapport du comité des allocations, lesquelles s'élevaient à près d'un million de dollars. En voici les principaux points: \$500 pour réparations à la résidence du gouverneur. \$2,000 pour réparations à la Maison d'Etat. \$1,200 pour frais d'impression des rapports de la cour suprême. \$10,000 pour les nouvelles bâtisses de l'Institut des Aveugles et \$12,000 pour son entretien. Université de l'Etat, \$15,000 pour l'entretien, \$3,500 pour l'entretien, \$3,500 pour réparations, \$3,000 pour laboratoires, \$5,000 pour bibliothèque, \$6,000 pour lumière électrique, \$17,000 pour nouvelles bâtisses. Collège Industriel de Ruston, \$20,000 pour bâtisses, \$18,000 pour le logement des jeunes filles. Ecole Industrielle de Lafayette, \$5,000 pour le dortoir, \$2,500 pour le matériel d'enseignement. Asile des aliénés, \$140,000 pour l'entretien. Hôpital de Charité de la Nouvelle-Orléans, \$100,000 pour l'entretien et \$250 pour l'enseignement des gardiens et gardiennes. Hôpital de Charité de Shreveport, \$80,000. Asile des Léprieux, \$20,000. Asile des Soldats, \$17,500; \$4000 pour réparations. Pensions, \$75,000. Memorial Hall, \$1200. Milice, pour son entretien et son équipement, \$7500; cavalerie, \$2000; uniformes du Bataillon Naval, \$1500; le croiseur Stranger, \$1800. Etudes géologiques, \$5,000. Commission des chemins de fer, \$3,000. Commissaire du travail, \$3,500.

LA TRAGÉDIE

Du marché Poydras

Autre victime.

Anthony Luciano venge le mort de son frère.

Le fameux comité de fusion, dit Haggarty-Morgan Hill, a été envoyé au comité des affaires de ville du Sénat. Il a été de nouveau discuté, ce soir, à 7 heures. COUR SUPRÊME. Le comité judiciaire conjoint s'est décidé en faveur de l'élection des juges de la cour suprême. Dix membres étaient présents. Ont voté pour l'élection: MM. Lambremont, Pearce, Russell, Thompson, Ware. Contre: MM. Burke, Dapré, Marro, Wilson. MM. Pugh et Cage n'ayant pas voté, la décision a été renvoyée.

Autour de la Législation.

Rarement un projet de loi n'a soulevé d'aussi vives discussions que le bill Lambremont relativement au lynchage qu'il a pour but de supprimer dans notre Etat. Il est malheureusement trop vrai que les exécutions sommaires, si terribles qu'elles soient, n'ont pas supprimé le crime qui soulevé partout l'indignation publique. Sous ce rapport le lynchage a complètement manqué son but. Il serait donc utile de le faire disparaître le plus tôt possible. D'un autre côté, il y a des crimes qui sont tellement odieux qu'ils appellent une répression spéciale. C'est ce qui justifie en partie les exécutions sommaires. Certaines personnes vont jusqu'à dire qu'une loi comme celle que propose M. Lambremont serait un encouragement à ce que soit de prime accordée au forfait qui fait frémir d'indignation tout le public, sans que personne ose même le nommer. C'est à présent ce qui explique la situation étrange que nous nous trouvons. Nous en sommes arrivés à un état d'esprit tel que toutes les fois qu'un misérable échappe à la justice populaire, il semble jouir de l'impunité. C'est cette triste impression que les autorités publiques, comme le gouverneur, par exemple, comme l'avocat général G. Lion, cherchent à effacer dans les esprits, sans trop y réussir, hélas! Les partisans même du bill n'osent pas le soumettre à la discussion devant la Législature, sans être sûrs d'avance de le voir adopter à une écrasante majorité et ils semblent avoir raison, car le projet d'un bill de cette nature pourrait avoir des conséquences épouvantables. Passons à d'autres sujets moins tristes. On a beaucoup parlé depuis quelques jours du bill qui a pour but de relever le Jackson Square, de le restaurer complètement et de consacrer, tous les ans, une somme de \$2,500 pour cette œuvre patriotique. Certes le Square Jackson en vaut bien la peine. Non seulement c'est le plus glorieux monument historique que nous possédons; mais il est encore le plus précieux au point de vue artistique. Il fait justement l'admiration de tous les étrangers; c'est la seule place publique de ce genre que l'on trouve sur toute l'étendue de l'Union.

Records assistants.

Ce ne sont pas toujours les hommes condamnés à faire la plus rude besogne qui sont les meilleurs rétribués. Exemple, nos records assistants qui sont à la tâche à peu près toute l'année et dont le travail est méritoirement rétribué. On demande pour eux un salaire de \$300 par an. Ce n'est certes pas trop; ce n'est même pas assez. Espérons que l'on fera droit à leur modeste demande. Un des projets de loi les plus intéressants présentés à la Chambre est celui de M. Story qui autorise la vente de plusieurs propriétés de la paroisse St-Bernard pour les mettre à la disposition d'une compagnie qui veut établir un chantier de construction et de réparations de navires marchands. Le bill a déjà été l'objet d'un rapport favorable. Nous croyons qu'il sera voté en séance publique. Il y va de l'avenir de notre port.

Retour de M. O'Connor.

M. le chef O'Connor est revenu à ses occupations habituelles, hier matin, après une rapide visite à Bâton Rouge. Il est en quantité de la bonne pensée qu'on a eue de songer à une pension pour les pompiers.

LA TRAGÉDIE

Du marché Poydras

Autre victime.

Anthony Luciano venge le mort de son frère.

Le comité judiciaire conjoint s'est décidé en faveur de l'élection des juges de la cour suprême. Dix membres étaient présents. Ont voté pour l'élection: MM. Lambremont, Pearce, Russell, Thompson, Ware. Contre: MM. Burke, Dapré, Marro, Wilson. MM. Pugh et Cage n'ayant pas voté, la décision a été renvoyée.

Autour de la Législation.

Rarement un projet de loi n'a soulevé d'aussi vives discussions que le bill Lambremont relativement au lynchage qu'il a pour but de supprimer dans notre Etat. Il est malheureusement trop vrai que les exécutions sommaires, si terribles qu'elles soient, n'ont pas supprimé le crime qui soulevé partout l'indignation publique. Sous ce rapport le lynchage a complètement manqué son but. Il serait donc utile de le faire disparaître le plus tôt possible. D'un autre côté, il y a des crimes qui sont tellement odieux qu'ils appellent une répression spéciale. C'est ce qui justifie en partie les exécutions sommaires. Certaines personnes vont jusqu'à dire qu'une loi comme celle que propose M. Lambremont serait un encouragement à ce que soit de prime accordée au forfait qui fait frémir d'indignation tout le public, sans que personne ose même le nommer. C'est à présent ce qui explique la situation étrange que nous nous trouvons. Nous en sommes arrivés à un état d'esprit tel que toutes les fois qu'un misérable échappe à la justice populaire, il semble jouir de l'impunité. C'est cette triste impression que les autorités publiques, comme le gouverneur, par exemple, comme l'avocat général G. Lion, cherchent à effacer dans les esprits, sans trop y réussir, hélas! Les partisans même du bill n'osent pas le soumettre à la discussion devant la Législature, sans être sûrs d'avance de le voir adopter à une écrasante majorité et ils semblent avoir raison, car le projet d'un bill de cette nature pourrait avoir des conséquences épouvantables. Passons à d'autres sujets moins tristes. On a beaucoup parlé depuis quelques jours du bill qui a pour but de relever le Jackson Square, de le restaurer complètement et de consacrer, tous les ans, une somme de \$2,500 pour cette œuvre patriotique. Certes le Square Jackson en vaut bien la peine. Non seulement c'est le plus glorieux monument historique que nous possédons; mais il est encore le plus précieux au point de vue artistique. Il fait justement l'admiration de tous les étrangers; c'est la seule place publique de ce genre que l'on trouve sur toute l'étendue de l'Union.

Records assistants.

Ce ne sont pas toujours les hommes condamnés à faire la plus rude besogne qui sont les meilleurs rétribués. Exemple, nos records assistants qui sont à la tâche à peu près toute l'année et dont le travail est méritoirement rétribué. On demande pour eux un salaire de \$300 par an. Ce n'est certes pas trop; ce n'est même pas assez. Espérons que l'on fera droit à leur modeste demande. Un des projets de loi les plus intéressants présentés à la Chambre est celui de M. Story qui autorise la vente de plusieurs propriétés de la paroisse St-Bernard pour les mettre à la disposition d'une compagnie qui veut établir un chantier de construction et de réparations de navires marchands. Le bill a déjà été l'objet d'un rapport favorable. Nous croyons qu'il sera voté en séance publique. Il y va de l'avenir de notre port.

Retour de M. O'Connor.

M. le chef O'Connor est revenu à ses occupations habituelles, hier matin, après une rapide visite à Bâton Rouge. Il est en quantité de la bonne pensée qu'on a eue de songer à une pension pour les pompiers.

mais il a dit qu'il ne le connaissait pas.

Le coroner a fait l'autopsie du corps de Ferrari et a constaté qu'il avait été atteint de neuf chevrotines. Son corps a été remis aux soins de l'entrepreneur Lamana, ainsi que celui de Vincent Vutera, qui sera expédié à White Chapel, Luc.

Comparution de Calamia et de Gerachi.

Le sergent Rawlings s'est rendu à la cour du juge Gill hier matin et y a formulé une accusation de meurtre contre Joseph Calamia et Joseph Gerachi. Ce dernier est toujours à l'hôpital. Antonio, Louis et Anita Luciano et Vincent Embononi, les témoins, ont été relâchés sous \$250 de caution chacun.

Réclamations des conducteurs de cars.

Une députation d'employés des cars de la ligne Claiborne, composée de MM. John Jacobs, Jefferson Davis, D. N. et W. Mathes, s'est présentée à l'hôtel de ville. Elle a soumis ses griefs à M. Wm Melie, agissant au lieu et place du maire. Il paraît que le foreman de la ligne Claiborne contraindrait les conducteurs à travailler 14 heures par jour. D'après un arrangement consenti avec les compagnies, les hommes doivent être présents 14 heures, et faire 9 heures de service. M. Melie a pris note de la réclamation, et a promis aux plaignants de prendre leur demande en considération, et d'écrire à ce sujet à M. Newman, président de cette ligne, en le priant de se rendre à l'hôtel de ville.

Charretiers et cochers.

Des plaintes ont été faites concernant la vitesse imprudente avec laquelle on conduit les véhicules rue du Canal. Quand arrive le bulletin qui donne les résultats du base-ball, au coin des rues Royale et Canal, il y a foule; c'est un miracle qu'il n'y ait pas eu d'accident jusqu'ici. Il y a une ordonnance due à M. Goebel qui défend de conduire à toute vitesse dans la rue du Canal, entre le fleuve et la rue Liberté, pendant les heures de travail, tout au moins. Il serait bon de la faire observer.

Association des Planteurs Sucriers.

Les membres de cette Association se sont réunis hier soir sous la présidence du juge Emile Root. Le secrétaire a donné lecture d'une communication de M. B. D. Woodward, ancien sous-commissaire général de l'exposition de Paris en 1900, transmettant une médaille en bronze et un diplôme de récompense pour l'exhibition de l'Association.

GOLF CLUB.

Election des officiers.

Les membres de ce club, au nombre de 25, se sont réunis hier soir à l'hôtel St Charles et ont élu les officiers pour l'année courante. Une communication des commissaires du parc de ville mettant le parc à la disposition du club pour leur jeu a été lue. La communication a été reçue et des remerciements ont été votés aux commissaires. Après l'adoption des règlements les officiers suivants ont été élus: M. Paul Gelpi, président; B. B. Myles, vice-président; Adolph Rogge, trésorier; Charles de B. Claiborne, secrétaire; R. E. Debours, capitaine; Jno. T. Williams, Lesseppe Story, F. Johnson, L. L. Villiers, L. Monroe, Dr Louis Gelpi, administrateurs. Le club compte actuellement 75 membres.

Bibliothèque Fisk.

À la dernière réunion mensuelle du Conseil de Direction de la Bibliothèque Fisk, un rapport très intéressant a été présenté, donnant des renseignements quant aux livres qui ont été lus au cours du mois de mai dernier: A domicile, 8014; à la bibliothèque, 659; total 8773. Romans américains, 3438; anglais, 2531; français, 716; allemands, 284; italiens, 5; espagnols, 22. Depuis le mois de janvier 1902, la Bibliothèque a mis en circulation 43,793 volumes. Les derniers dons: L'ABELLE, 1 volume; M. Hennen Morris, 150; Jno. J. Lytle, 1; M. Alderman, 1; pamphlet; M. E. Fortier, un volume.

Insolation.

John Hebert, un ouvrier âgé de 69 ans, travaillant à l'angle des rues Verret et Opelousas, à Alger, hier après-midi vers quatre heures, lorsqu'il a été frappé d'insolation. Il a expiré avant l'arrivée des étudiants en médecine.

DECES.

MAIHES—Décédé jeudi, 12 juin 1902, à 8:45 heures P. M. JOHN C. d'âge 67 ANNA MOLEDOCS et de LOUIS MAIHES âgés de 11 ans et 11 mois, natifs de la Nouvelle-Orléans, Lae. Les parents et amis de la famille ainsi que les officiers et membres de la "New Orleans Ben. Ass." et la "Home Ben. Ass.", ont respectueusement invité à assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, vendredi, 13 juin 1902, à 4:30 heures. Le cercueil partira de la résidence de ses parents, No 898 Rue Annunciation, entre les rues Anastalis et Constantinople.

JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres.



Raoul Bonnot, Directeur

No 823 RUE STE-ANNE. Téléphone No 1042.

F. LAUDUMIEY & CO., LIMITED.



ENTREPRENEURS DE

Pompes Funèbres,

1108 et 1112 Nord Remparts.

Nous faisons de l'embaumement une spécialité. Entrepreneurs de pompes funèbres pour toutes les sociétés françaises.

TELEPHONE 324.

JOSEPH RAY,

Manufacturier de LAMPE & RAY, Directeur de Pompes Funèbres et Embaumement.



No 1308 Avenue Nord Remparts, Pêche Bayou.

Venteurs pour Bois, Marbres, Porcelaines etc. Entretien fait à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à l'importe que l'on veut.

Le 1308—104

AMUSEMENTS.

F. P. A. Co., Ltd. Excursion quotidienne sur le fleuve. Le steamer CHALMETTE quitte tous les samedis à 10 heures du Canal à 9 heures; retour à 10:30 p. m. Retour le dimanche de 9 heures à 11 heures. Prix pour ALGER ET BRETHERTON: \$2.00. Retour de BRETHERTON par le Canal à 10:30 heures. Prix pour ALGER ET BRETHERTON: \$2.00. Retour de BRETHERTON par le Canal à 10:30 heures. Bonnes manœuvres danses.

ORPHEUM ATHLETIC PARK

Ce Soir.

Manège doux, Joli chœur, Comédie (Lola) Magnifique ensemble, Orchestre agréant!

Boston Lyric Opera Company

"THE HERMIT."

Prix d'entrée—15 cents; sièges réservés, 10, 15 et 20. En vente chez Clark, 924 rue du Canal. 11 à 12—11 au 1er sept.

WEST END, CE SOIR ET

BROOKE et ses Femmes Orchestre

ASCOTT ET EDDIE, Acrobates et comiques

VITAGRAPH ET AUTRES

Séances réservées en vente au Magnolia de Marquis de Madison, 914 Canal, et au Département de l'Etat à l'Hotel de la Cour, 141, Camp et Communie. 18 mai.

STEAMER NEW CAMELIA.

Commencement le 27 avril 1902. Partira de LAURENCEBourg à l'arrivée des trains de Bayou Lafourche, à la tête de la rue du Canal. Tous les jours (sauf les mercredis et les dimanches) le train de 6 heures p.m. A tout jour, quitta Laurencebourg tous les jours à 5 heures A. M. L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, U. G. Landry, les dimanches et mercredis à l'arrivée des trains de Bayou Lafourche.

Frat reçoit tous les jours à la gare d'Orléans de Bayou Lafourche à Newville, à la tête de la rue du Canal.

W. C. COLLEY & CO., Agents. No 228 rue Carondelet, coin Union. 14 avril—19

AVIS SPECIAUX.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU

Port de la Nouvelle-Orléans, le 11 juin 1902. Les commissions cochées seront reçues à ce bureau jusqu'à mardi, le 8 juillet 1902, le 760 heures P. M. pour le travail et le matériel nécessaire pour la construction complète d'un quai sur la façade de la rue, entre les rues Racé et Richard, devant être construit comme quai de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.

Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés. Les commissions cochées doivent être déposées au bureau des commissions de la rue Orange, en conformité avec les plans et spécifications approuvés.